

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 01
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 18 mars 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

CAF – CTG (Convention Territoriale Globale) : création d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique CDC

Le 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé la contractualisation avec la CAF d'une nouvelle convention dénommée CTG : Convention Territoriale Globale.

Pour rappel, les champs de cette convention sont les suivants :

COMPÉTENCE CDC	COMPÉTENCE CIAS
Petite enfance	Accès aux droits
Enfance	Animation de la vie sociale
Jeunesse	Mobilité
Famille	Handicap
Parentalité	

Cette convention doit être signée au 31 décembre 2021, afin d'assurer la continuité des subventions versées jusqu'alors via un autre dispositif aujourd'hui obsolète le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

La signature de la CTG résulte d'un diagnostic partagé sur les différents champs abordés : avec la Communauté de Communes, la CAF, mais aussi les acteurs locaux.

Les instances à constituer pour la mise en œuvre de la CTG sont le comité de pilotage et les comités techniques.

- ✓ Le comité de pilotage : sera l'organe décisionnaire de la CTG pour la CAF. Pour la Communauté de Communes, le Bureau et le Conseil Communautaires restent les organes décisionnaires, pour le CIAS c'est le Conseil d'Administration.

Au regard des compétences partagées entre la Communauté de Communes et le CIAS, il a été proposé à la CAF de Vendée de constituer le comité de pilotage avec des élus communautaires ayant cette double délégation.

COMITE DE PILOTAGE CTG	
M. Michel PEZAS	Président du Conseil d'Administration CAF
Mme Françoise CORNET-GUERRA	Directrice de la CAF
M. Alexandre TROLLI	Responsable en action sociale du territoire Centre-Littoral CAF
Mme Sophie DUMAS	Conseillère technique action sociale CAF
M. François BLANCHET	Président CDC / CIAS
M. Jean SOYER	Vice-Président CDC / CIAS
Mme Maryse AUGUIN	Elue CDC + CIAS
Mme Muriel HABERT	Elue CDC + CIAS
Mme Sandrine VALEAU	Direction Proximité / CIAS
Mme Stéphanie DANIELLOT	Direction Adjointe CIAS

Mme Nadia JACQUOT	Coordination CTG
M. Fabien DAVID	Coordination enfance CDC

- ✓ Le comité technique : aura la charge de proposer des axes de travail et de les prioriser. Au regard des champs de la CTG il est proposé de créer 2 comités techniques : un pour les champs Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, l'autre pour les champs CIAS.

Pour la Communauté de Communes, le comité Technique pourrait être composé de la façon suivante :

COMITE TECHNIQUE CDC	
M. TROLLI	Direction CAF
Mme Sophie DUMAS	Responsable Action Sociale
M. Jean SOYER	Vice-Président CDC / CIAS
M. Sébastien MURZEAU	Conseiller municipal Saint Hilaire de Riez
Mme Denise RENAUD	Conseillère communautaire – Saint Gilles Croix de Vie
Mme Céline DELOMME	Conseillère communautaire – Brétignolles sur Mer
M. Franck MOLINET	5 ^{ème} Adjoint à Commequiers
M. Philippe ROUSSEAU	3 ^{ème} Adjoint à L'Aiguillon sur Vie
Mme Nadine LECART	4 ^{ème} Adjointe à Le Fenouiller
Mme Sandrine VALEAU	Direction Proximité / CIAS
Mme Stéphanie DANIELLOT	Direction Adjointe CIAS
Mme Nadia JACQUOT	Coordination CTG
M. Fabien DAVID	Coordination enfance

Tout au long de la démarche CTG les membres du Groupe de Travail Enfance seront destinataires des comptes rendus des comités techniques et du comité de pilotage.

Des points d'étapes seront présentés lors des prochaines rencontres du Groupe de Travail Enfance.

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable du groupe de travail enfance du 17 mars 2021 transmis séance tenante,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la constitution du comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale de la CAF, telle qu'elle est définie au rapport ;

Article 2 : d'approuver la constitution du comité technique Communautaire de la Convention Territoriale Globale de la CAF, telle qu'elle est définie au rapport ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage le : 25 MARS 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 MARS 2021

24 MARS 2021

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,



François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.